

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 25 (2001)

Artikel: L'ancienne chapelle Saint-Charles-Borromée de Saignelégier : histoire d'un lieu de culte, de son utilisation, de sa disparition
Autor: Renard, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-CHARLES-BORROMÉE DE SAIGNELÉGIER. Histoire d'un lieu de culte, de son utilisation, de sa disparition¹

I. Le bâtiment de la chapelle aux XVII^e et XVIII^e siècles

1. Une chapelle entourée d'un cimetière

La petite chapelle en l'honneur de saint Charles Borromée, qui est établie sur midi du village de Saignelégier, à peu de distance, «est entourée d'un cimetière»².

Grâce à cette description de 1806, dépourvue de toute ambiguïté, il est possible de mieux comprendre les quelques textes antérieurs qui établissent un lien entre l'ancien cimetière des pestiférés et la chapelle.

En 1704, l'archidiacre de Moutier-Grandval, Jean-François Ory, demande que l'entrée du cimetière et de la porte principale de la chapelle Saint-Borromée soit refaite³.

Le «cimetière de la chapelle de Saint-Charles» est en effet entouré d'un mur (1778) et, «à l'entrée du cimetière de la chapelle de Saint-Charles», il y a des barrières (1773), qui ont souvent besoin d'être refaites ou réparées (1783, 1785, 1787), mesures indispensables pour empêcher le bétail de pénétrer dans l'enceinte du cimetière, d'autant plus qu'il est situé au milieu des pâturages⁴. Servant occasionnellement de lieu d'inhumation⁵, le terrain du cimetière lui-même est encore entretenu; il est parfois «espierré» et nettoyé (1774)⁶.



«Première chapelle Saint-Charles, située au milieu de l'ancien cimetière des pestiférés.» Croquis tiré de l'Almanach catholique du Jura 1914. Fonds Joseph Beuret-Frantz. Musée jurassien, Delémont.

2. Travaux à la chapelle Saint-Charles durant le XVII^e siècle

Les comptes des deniers du Pays couvrant cette période ont, pour la plupart, disparu, et ceux qui subsistent⁷ ne parlent pas de la chapelle Saint-Charles, sauf peut-être en 1656/57: «Paÿer a Francois Perrin vitrier pour avoir racomodez quelques fenestre en la chapelle, 12 B.»

Des renseignements un peu plus consistants peuvent être glanés dans les

rapports des visites pastorales des paroisses, qui ont lieu en principe tous les quatre ans. Comme il a déjà été dit dans un précédent article, il y est souvent question du mauvais état de la chapelle, qui, en 1635 déjà, menace ruine. De grands travaux de restauration sont entrepris à la fin de l'été 1655 et l'autel de la chapelle est «réconcilié» le 4 novembre 1660⁸.

Située en dehors de la localité, la chapelle est exposée aux intempéries. Les

eaux de pluie et de la fonte des neiges ruissellent à l'intérieur du sanctuaire, provoquant de grands dégâts aux poutres du plancher, qui sont complètement pourries, surtout près de l'entrée. En 1664, il est même proposé pour remédier à cette situation d'installer un auvent au-dessus de la porte principale, à l'ouest du bâtiment⁹. Quand a-t-il été posé? La date exacte n'est pas connue.

Un siècle plus tard, le maçon qui répare la «muraille de vent» de Saint-Charles doit auparavant «ôter le chaux ou avant-toit sans gater aucune pierre» (1771)¹⁰. Un autre artisan reçoit 7 lb. 10 s. pour avoir fait un «avant-toit» à la chapelle de Saint-Charles (1788).

Des dégâts aux murs, au pavement, au plafond, sont à nouveau constatés en 1668¹¹. Le visiteur canonique de 1672 ne peut se rendre à la chapelle par manque de temps et à cause de la neige abondante (il est à Saignelégier le 15 décembre); il relève néanmoins que, d'après ce qu'on lui a dit, beaucoup de choses y ont été remises en état¹².

Evidemment, le versant occidental du bâtiment reste toujours source de problèmes¹³.

3. Travaux à la chapelle Saint-Charles durant le XVIII^e siècle

Parmi les dépenses consenties par le Magistrat de la Franche Montagne en faveur de la chapelle Saint-Charles durant le XVIII^e siècle - pour autant que la documentation subsistante permette de s'en faire une idée plus ou

moins complète¹⁴ - il y a les dépenses courantes qu'exige le maintien en bon état du bâtiment, mais il y a aussi des «marchés» plus conséquents.

3.1. Dépenses d'entretien

Dans les «déboursements» courants, il y a encore et toujours l'entretien du revêtement du sol de la chapelle: «replatener» ou «replattonner» la chapelle, c'est-à-dire planchier à nouveau, remettre de fortes planches («platon», «éplaton»), et fournir le bois nécessaire, «tant planche que platon» (1719/20 et 1741/42)¹⁵.

Tantôt, ce sont les vitres de la chapelle, probablement des vitres ordinaires et non des vitraux, qui doivent être remplacées (1717/18), ou l'encadrement des fenêtres rénové (1724/25); il arrive que l'artisan soit payé pour son travail d'entretien d'une année (1739/40). Tantôt, il faut remettre en état «la serrure de la grande porte» (1723/24) ou «le devant d'autel» de la chapelle Saint-Charles (1761).

D'autres travaux concernent plutôt l'extérieur du bâtiment, en particulier la couverture du toit: faire du travail «au toit sur vent» de la chapelle Saint-Charles (1770) ou raccommoder la couverture de la chapelle (1787).

3.2. Dépenses extraordinaires

Des «marchés» plus importants en relation avec la chapelle Saint-Charles sont conclus en 1758-1759, 1771 et 1773. Les montants approximatifs des

sommes ainsi dépensées se situent respectivement aux environs de 70, 74 et 270 livres, mais dans certains travaux, principalement en 1773, sont incluses la Maison des Chapelles¹⁶ et la Maison du Pays¹⁷.

En 1758-1759

De prime abord, il est difficile de savoir en quoi consistent les travaux «plaidés» en 1758 et payés une année plus tard (1759), le «marché», qui était joint aux comptes, ayant disparu.

«Plus le 16^e juillet 1758, par resolution du magistrat, marchez out plaide-ment at estez mis au rabat par les srs maistre bourgeois Simon et Jeannotat, en presence du sr mayre Simon, pour reparation à faire dans la chapelle St Charle, at estez eschut à Dominique Simonin, Alaixis Cuenat des Enfers, à Ysidor Aubry de Monfalcon, Francois Ignace Farrine de Muriaux et autres, pour le prix de quattres louÿs dor nœuf [50 lb.] et un gros escus nœuf, qu'at estez delivrez le meme jour par le rendant compte, sic 3 lb. 2 s. 6 d.» (1758).

Il semblerait que toutes les communautés de la Montagne aient été expressément mises à contribution pour cette dépense extraordinaire, autrement que par leur quote-part habituelle versée chaque année au Pays. Sous réserve de découvertes ultérieures, seules les archives de la commune de Montfaucon gardent la trace de la répartition ou «espartement» d'un tel «impôt»:

«Par répartition faite par les sieurs maître, maitrebourgeois moderne et greffier, pour la voiture des pierres pour platonner la chappelle de St Charle proche de Saignelegier et de deux bareux¹⁸ de chaux necessaire a la reparation de ladite chapelle, en compete a la paroisse de Montfaucon, la voiture de quatre chariots de grandes pierres a platonner ladite chapelle, a prendre et charger les dites pierres au lieu de Muriaux pour les rendre et decharger aupres de lad. chapelle...» (Saignelégier, le 14 novembre 1758)¹⁹.

Désormais, le revêtement du sol de la chapelle sera plus durable; il est en pierre, et non plus en bois de sapin.

En 1771

Les 7, 12, 20 et 22 août 1771, le maître-bourgeois Pequignot passe quatre journées à Saint-Charles (à raison d'une livre par journée): «la première pour voir quel travaille etoit obligé de faire; la seconde pour avoir plaidé à raquemoder, crampir²⁰ et blanchir; la troisième pour prendre d'autre arrangement de faire à neux la muraille de vent²¹; la quatrième pour plaider au rabai icelle muraille²².

C'est au maçon Jean Baptiste Pequignat, du Noirmont, qu'échoit le 27 août 1771 le marché «pour la réparation de la muraille de vent de la chapelle de St Charle»:

«Premierement l'entrepreneur sera attenu de relever et faire icelle muraille depuis les fondement jusqu'à sa hauteur

comm'elle se trouve presentement, et faire qu'elle tienne avec les muraille de midy et minuit; faire la porte d'entrez comme elle se trouve, d'avec la taille d'icelle porte; faire une fenestre de taille à feutieure²³, presque en haut, d'environ un pied de largeur sur un pied et demy de hauteur; y mettre des gons et un crochat de fer dans laditte fenestre pour pandre et fermer un volet; avant de démolir laditte muraille, ôter le chapaux ou avant-toix sans gater aucune pierre; faire des petits trou en icelle muraille pour accrocher ledit chapaux, ou autrement de la façon qui serat trouvé convenir pour remettre ledit avant-toix; lever les pierre ou laves de la toiture et les mettre sur le toit de la chappelle; avant de démolir laditte vieille muraille, soutenir la ramure²⁴ d'icelle chappelle au bout de vent, qu'elle soit entierement hors de danger, et sans gater le plafond d'icelle chappelle; bien piller et cribler le mortie de la vieille muraille pour servir au mortie de la neuve muraille; crampir ladite muraille au dedans et au dehors, et meler avec la chaux du son de bois ou raison²⁵ pour crampir au dehors et au dedans; crampir et blanchir laditte muraille proprement avec la chaux; et apres le travaille, nettoyer ladite chappelle au dedans et dehors en mettant le jetuns²⁶ contre les muraille ou ailleur; et apres icelle muraille faite, la couvrir avec les planches du chapau en attendant la couverture... De plus, l'entrepreneur mettra trois crochets ou boc²⁷

de pierre dans la muraille et traverse la muraille, pour porter le chapaux...²⁸»

«Pour la construction de la muraille de vent de la chapelle de St Charle», le maçon Pequignat reçoit 22 lb. 10 s. Mais, «comme apres avoir démolé la ditte muraille sétant trouvé que la porte de taille n'étant bonne n'y suffisante, ainsi par merchef fait avec ledit maison pour faire icelle porte de taille solide et tel qui convient, ainsi tant pour avoir tiré les pierre que pour travaille d'icelle porte», il reçoit encore 8 lb. 12 s. 6 d.

Une fois ces travaux terminés, il faut replacer la couverture du côté vent, mais aussi contrôler les autres pans du toit et rendre au plafond son aspect primitif.

C'est pourquoi, le 25 septembre 1771, le maître-bourgeois Pequignot passe marché avec un autre maçon, François Ignace Farine de Muriaux, en vue de «recouvrir a lave²⁹ le bout de vent de la chapelle de St Charle apres que la muraille sera achevez, de meme de reparer au large et de tous costez d'icelle chappelle le toit a tous endroit qu'il en aurat besoins, et le tous bien proprement... et de crampir audehors de laditte chappelle a tous endroit necessaire en la toiture...³⁰»

En vue de cette besogne, le maçon Farine reçoit en acompte «quatre groz escuts neuf et demy», soit 14 lb. 1 s. 3 d., «pour raquemoder le toit de la chapelle de Saint Charle» (mais aussi le toit de la Maison des chapelles), et à la conclusion de la restauration 13 lb.

12 B., «pour avoir blanchi de trois costez la chappelle de St Charle, pour avoir fourni vingts pieds de pierre pour la taille de la petite vitre d'icelle chappelle et pour le boc pour porter le chapaux, pour la dheüte³¹ qu'il a fournÿ pour la muraille de vent d'icelle et pour avoir raquemodé la cheminé de la maison des chappelles³²».

Aux frais précités s'ajoutent les sommes supplémentaires payées pour des «panaux³³ de chaux pour blanchir laditte chappelle».

En 1773

Après avoir installé un nouveau pavement dans la chapelle, après avoir refait à neuf la porte principale et «la muraille de vent», en y ajoutant une lucarne, et rendu à l'édifice sa blancheur, le Magistrat fait procéder à l'assainissement complet du toit en 1773.

La Montagne ne disposant pas d'artisans capables d'exécuter ce travail particulier, il faut aller chercher les couvreurs de laves ailleurs, soit en Franche-Comté voisine. Et les maîtres-bourgeois de la Franche Montagne veulent profiter de leur présence pour couvrir les toits de plusieurs bâtiments dont ils ont la responsabilité: non seulement la chapelle Saint-Charles, mais aussi la Maison du Pays et la Maison des Chapelles³⁴.

Antoine Louis Woirol, de Saignelégier, est envoyé à Sancey, près de Belvoir, «pour y chercher des couvreurs en lave³⁵». Sur place, il noue des

contacts avec les nommés Pierre Boiteux, du Grand-Sancey³⁶, Alexis Vuillemot et Jean Baptiste Biguenet, de Rahon³⁷. Et le 6 juillet 1773, marché est passé avec eux. Ils reçoivent comme acompte du prix convenu un louis d'or, soit 12 livres 10 sols bâloises³⁸.

Il s'avère vite que ces «soydisans couvreurs» «n'étoient point maitres ouvriers ainsÿ qu'ils le disoient, qu'ils n'étoient pas en état de faire le travail convenu, pas même de justifier leur qualité de maitres couvreurs». Le 19 juillet, le maître-bourgeois Pequignot reçoit procuration «pour obliger lesdits pretendus couvreurs à justifier leur ditte qualité ou a ce deffaut a se departir du marché fait avec eux et rendre les argents reçu sur iceluy³⁹».

Par deux fois, il doit aller sur place, ce qui en coûte au Pays 25 livres, pour finalement obtenir «le desistement desdits Boiteux et consors dudit marché, mais n'a pu parvenir au recouvrement et remboursement du louis d'or qui leur fut avancé lors de la passation du devant dit marché».

Toutes les démarches sont donc à refaire. Et le 20 août 1773, un autre marché est conclu avec Claude Etienne Corgez, d'Orve en Franche-Comté⁴⁰, maître-couvreur en laves. Le travail à faire y est spécifié, «pour le prix convenu de trois cents trente huit livres argent de France, qui font quatorze louis d'or et deux livres de France, qui argent bâlois font la somme de 176 livres 1 sol⁴¹».

Durant le cours des travaux, il apparaît cependant qu'il est nécessaire «de faire des reparations plus etendues et autres que celles spécifiées audit marché», non seulement à la Maison du Pays et à la Maison des Chapelles - leur coût s'élève pour chacune à «dix huit francs, qui font en argent bâlois 9 lb. 7 B. 6 d.» - mais aussi à la chapelle Saint-Charles. La plus grande partie de son toit a été remise en état par le maître-couvreur Corgez, mais en plus il doit couvrir à neuf «le pand entier de minuit». C'est la dépense imprévue la plus importante, comparée à celle des deux autres bâtiments: «quarante huit francs, qui argent bâlois font 25 lb.» La rétribution de Corgez se fait «en partie par deux cents livres reçu du coffre du Pays».

Reste le matériau principal destiné à la couverture proprement dite des toits: les laves, extraites de «la carriere de la Saigne es femmes» (Le Noirmont): trois voitures de laves tirées par le couvreur Corgez lui-même et payées «deux livres cinq sols de France, qui argent bâlois font 1 lb. 3 B. 6 d.»; quatre voitures et demi de laves tirées par Pierre Joseph Pequignat du Noirmont (1 lb. 13 B. 4 d.) et dix-neuf chariots et demi de laves, à 7 B. 6 d. par chariot, tirées par Louis Huguenin des Communances (7 lb. 6 B. 3 d.)⁴².

4. En guise de conclusion

Les documents cadastraux du XIX^e siècle donnent des indications sur

l'«assise» de la chapelle Saint-Charles et du cimetière, situés «Au Stand»: 9 perches 18 pieds ou 83 centiares pour la première, 200 perches ou 18 ares pour le second (section C, n° 30a et 30b)⁴³.

Malheureusement les plans cadastraux correspondant à ces données semblent ne plus exister en ce qui concerne le lieu-dit «Au Stand»⁴⁴. Le seul point de repère actuel est le calvaire qui se trouve au milieu du parking, près du «Centre de loisirs des Franches-Montagnes».

Ce monument, érigé en 1901 à l'initiative du Conseil de sépulture⁴⁵, porte l'inscription: «En souvenir des pestiférés 1620 - 1640. Jubilé - 1901». Il semble cependant que la dite croix ait été déplacée plusieurs fois, d'abord en lisière de la forêt bordant l'esplanade du Marché-Concours, ensuite, lors de la construction du Centre de loisirs en 1985, entre deux arbres qui séparent les parties supérieure et inférieure du parc à voitures, là où elle est aujourd'hui⁴⁶.

Le bâtiment lui-même de la chapelle a-t-il été d'abord construit en bois et ensuite reconstruit en pierre? Les maigres indications relatives à la «rénovation» de 1655 n'évoquent que la fourniture de bois de sapin, mais n'était-ce pas pour «replatonner» le sol de la chapelle à une époque où il n'était pas encore en pierre, transformation effectuée en 1758-1759?

Construits en pierre, crépis et blanchis à la chaux, les murs de la chapelle sont percés de fenêtres vitrées, sans

qu'il soit possible de connaître leur nombre.

Il existe au moins deux portes d'accès au sanctuaire: une «grande porte» ou «porte principale», percée dans la «muraille de vent» - *occidentalis porta* - et une autre, plus petite, dont l'existence n'est pas formellement signalée et dont l'emplacement n'est pas connu. Cette entrée principale est protégée par un avant-toit. Au-dessus de la porte et de l'avant-toit, une lucarne rectangulaire ou ovale, munie d'un volet. Quant au toit lui-même, il est couvert en lave⁴⁷.

Une fois entré dans la chapelle par la «porte occidentale», après s'être agenouillé ou assis, le regard tourné vers la croix et vers l'autel⁴⁸, et donc vers l'orient, le visiteur matinal pouvait sans doute accueillir la lumière du soleil levant, éclairant de ses rayons les murs du sanctuaire crépis à la chaux⁴⁹.

Après avoir allumé une chandelle, il se recueillait devant la statue de saint Urbain⁵⁰ - il y en avait sûrement d'autres - en l'invoquant «pour la conservation des fruits de la terre». Entre 1707 et 1728 au moins, les pèlerins des Pommerats avaient coutume, en allant chaque année à Saint-Charles, le jour de Saint-Urbain (25 mai), d'y prier «devant Saint Urbains», d'y faire brûler une chandelle et d'y déposer une offrande⁵¹.

Il est normal que bien des particuliers fassent des dons pieux à la chapelle. Par nature, peu d'entre eux sont l'objet d'écritures comptables⁵². Ils sont évoqués dans certains accords⁵³ ou contro-

verses⁵⁴ entre le chapelain et le curé de Saignelégier. Mais certaines de ces offrandes - *oblationes in capella Sancti Caroli obvenientes* - sont sans doute déposées par les visiteurs de la chapelle dans un tronc prévu à cet effet, dont ne parle cependant aucun texte. Elles sont ensuite conservées à part par le chapelain, dans un coffret ouvragé destiné à cet usage⁵⁵.

Aux époques où la chapelle était délabrée ou menaçait de tomber en ruine, elle a aussi reçu la visite de personnes indécates. On en a le témoignage pour la fin du XIX^e siècle: la chapelle «ouverte à tous les vents, ne sert plus qu'à abriter les animaux domestiques, voire même à des fonctions plus ignobles encore, de la part de buveurs d'eau de vie, masculins et féminins⁵⁶».

De l'ancienne chapelle Saint-Charles, il n'existe qu'un seul croquis, publié par J. Beuret-Frantz en 1914, soit plus de trente ans après l'«enlèvement» de la première chapelle; il «représente la chapelle de St-Charles, près du nouveau [lire: ancien] cimetière, avant son transfert⁵⁷». Dans quelles circonstances a-t-il été dessiné? Par qui? En quelle année? Est-il fidèle à l'original?

Sans l'avoir influencée, ce croquis ne paraît pas trop éloigné de la description élaborée à partir des comptes du Pays, à une exception près toutefois: nulle part, il n'est fait mention d'un campanile et d'une cloche. A qui donner raison: à l'évidence du croquis ou au silence des textes⁵⁸?

Si cloche il y a, elle semble avoir échappé - volontairement ou non - à la vigilance du commissaire François-Joseph Froidevaux, de Muriaux, nommé le 5 octobre 1793 par le Directoire du district de Porrentruy «pour accélérer la descente des cloches» dans le canton de Saignelégier. Elle n'est en tout cas pas recensée dans les différents «Etats» des cloches envoyées et déposées à la commune de Porrentruy, fin octobre, début novembre 1793, pour être fondues en canon⁵⁹. Il est vrai que la cloche de la chapelle de La Bosse, attestée elle depuis 1769⁶⁰, n'y est pas davantage répertoriée.

Mais ce qui explique et confirme le «silence des textes», c'est le fait qu'en 1880, lors du «transfert» de la chapelle auprès du nouveau cimetière, une des conditions posées par les donateurs, prévoit que la chapelle «sera surmontée d'une tourelle, pouvant porter une cloche médiocre [moyenne] ou deux petites⁶¹». C'est donc que jusque-là il n'y en avait pas. Elle n'existe, à notre avis, que dans l'imagination «romantique» du dessinateur.

II. La chapelle Saint-Charles, lieu de prière et de culte

Qui dit chapelle, dit lieu de prière et de culte. Mais aucun texte d'archives ne s'intéresse aux visites de dévotion faites



«La deuxième chapelle Saint-Charles est visible à gauche sur cette carte postale de 1899-1900.»
Collection Jacques Aubry, Saignelégier.

à la chapelle Saint-Charles par des individus ou des familles, lorsque les conditions atmosphériques, souvent défavorables en hiver, permettaient d'y accéder, ainsi que dans les périodes où ce lieu de culte n'était pas trop délabré. Et donc nul ne peut faire la liste, sans doute grande, des fidèles qui s'y sont rendus en privé pour y déposer leurs offrandes et pour y prier, soit pour invoquer la protection de saint Charles Borromée contre la peste, au début du XVII^e siècle, soit pour la conservation des fruits de la terre, surtout au début de l'été.

Ce que les documents permettent parfois de saisir, c'est que des messes y ont été célébrées et que des processions y ont été organisées.

I. Messes prescrites à Saint-Charles

Au point de départ, il y a les messes demandées par le chapelain Humbert Girardet dans son testament du 19 avril 1621: lorsque la chapelle Saint-Charles sera consacrée, «l'on sera entenu d'y faire a celebrer chacune sepmaine une messe⁶²».

Au plus fort de la peste, dans les années 1633-1635, par peur de la contagion, cette messe hebdomadaire est célébrée dans l'église paroissiale⁶³.

Le souvenir de cette obligation se maintient un certain temps encore. En 1671, le chapelain Pierre Guerry a encore entendu parler de la clause, sous une forme légèrement modifiée il est vrai, accompagnant «la pieuse donation

d'un ancien chapelain»: tout futur chapelain est tenu de célébrer chaque semaine les saints mystères pour le salut de son âme, à la chapelle Saint-Charles ou à l'autel de Saint-Nicolas dans l'église paroissiale⁶⁴.

Avec la diminution progressive des revenus, le caractère impératif de la disposition testamentaire du fondateur s'est peu à peu assouplie. Des décisions juridiques prises en 1724/1728 prennent acte d'un état de fait existant sans doute depuis un certain temps déjà.

Le 22 mars 1724, le chapelain Jean-Louis Guerry, dans le contexte de doléances adressée dès 1723 à l'autorité épiscopale au sujet des revenus des chapellenies de Saignelégier, écrit à propos de son bénéfice de Saint-Charles⁶⁵:

Le titulaire de Saint-Charles perçoit chaque année 21 livres⁶⁶. Et ce pour les indulgences plénières en la fête de Saint-Charles. Ce jour-là, le chapelain a coutume de chanter une messe solennelle dans ladite chapelle, d'y prononcer le sermon ou de pourvoir à un prédicateur, d'entendre avec d'autres confrères de très nombreuses confessions, de chanter solennellement les vêpres le jour même de la fête et la veille.

Il y a aussi quatre anniversaires fondés séparément dans cette même chapelle.

En outre, en été - en hiver cela serait à peine possible, étant donné l'écartement des lieux - le chapelain va

lire la messe «en vue d'augmenter la dévotion».

Le 2 juin 1724, les deux commissaires désignés par le vicaire général - le curé de Saignelégier, Jean-Jacques Laporte, et celui des Bois, Jean-Pierre Godat - lui font une série de propositions qui ont surtout pour but d'éviter que la chapelle «ne tombe [...] dans le mépris ou l'oubli»⁶⁷.

Reprises pour l'essentiel par le vicaire général, Jean Baptiste Haus⁶⁸, elles prévoient «que le chapelain de la chapelle S. Charles est tenu de lire deux messes dans le courant de l'année, l'une en la fête de saint Charles, l'autre au choix, à l'intention des fondateurs. En outre, à plusieurs reprises (*saepius*) pendant l'année⁶⁹, il est tenu d'y célébrer le sacrifice de la messe, sans obligation d'application «de l'intention» (16 juin 1728)⁷⁰.

Pour le Magistrat de la Franche Montagne, l'obligation de «célébrer douze messes par chaque année» à Saint-Charles semble toujours en vigueur en 1784⁷¹.

2. La fête de saint Charles Borromée «patron du Pays» (4 novembre)

Parmi les messes précitées, celles qui sont célébrées le jour de la fête de saint Charles occupent, comme il fallait s'y attendre, une place à part.

Dans le recueil des us et coutumes de la paroisse de Saignelégier, dressé en 1718, une attention spéciale est accordée au 4 novembre: «Le 4^e «novembre»

S. Charle. 1^{re} et 2^{de} vesp«res» en sa chapelle, la messe basse aussi, et l'office en l'Eglise. Maintenant, il y a indulgence ce dit jour, le pardon pour le chapelain⁷²».

Sans doute présentait-on aussi ce jour-là à la vénération des fidèles, au moins depuis 1773, «la relique de St Charles dont Monsieur l'abbé Vermeille, aumonier à la Cour Royale et Electorale de Saxe⁷³, a fait de présent au Magistrat⁷⁴».

Mais là, comme ailleurs, le temps finit par avoir raison des meilleures intentions et celui que certaines communautés considèrent comme le «patron du Pays» ne semble plus avoir droit aux honneurs d'antan.

Dans les années 1782/1783, lorsqu'il est question de démembrer la paroisse de Saignelégier et de transférer à la vicairie perpétuelle des Cerlatez le bénéfice des chapellenies de Saint-Nicolas, Sainte-Catherine et Saint-Charles, toutes les communautés de la Montagne s'opposent à cette décision⁷⁵. Deux d'entre elles profitent de l'occasion pour demander au Magistrat de la Montagne «que l'on célèbre la faite de St Charle, patron du payis, comme il etoit dans un temps» (Les Pommerats), «que toute la Montagne redemandasse les indulgances de Saint Charle et que l'on fisse la fête comme cy devant, comme étant le patron du pays» (Le Bémont)⁷⁶.



«La deuxième chapelle Saint-Charles est visible à droite sur cette carte postale de 1904(?).»
Collection Jacques Aubry, Saignelégier.

3. Messes anniversaires fondées à Saint-Charles

Les messes anniversaires fondées à la chapelle Saint-Charles sont vraiment peu nombreuses. Ce qui n'est pas étonnant, compte tenu de l'éloignement de ce sanctuaire.

La plus ancienne remonte au 30 janvier 1624:

«Item par une obligat. a la chappelle St Charle venant pour ung legua fait par feu Barbele femme du sieur receveur Grand Villars, estant du principaux de vingt livres dattez du penultieme janviers 1624, signez A. Brossard, pour une messe a lad. chappelle a chascung jour Ste Barbe⁷⁷».

Célébrée le 4 décembre, cette messe anniversaire a été fondée en faveur de

Barbe Richardguenin (fille de Guenin Richardguenin, notaire et maître-bourgeois de Saignelégier de 1605 à 1618, et de Anne, née Claude), épouse, depuis le 20 janvier 1619, de Jean-Jacques Grandvillers († 1658), bourgeois de Delémont, receveur du Prince-Evêque à Saignelégier⁷⁸.

Un calendrier des messes fondées, établi le 4 février 1718, suite à un accord de partage, voulu par l'officialité, entre le curé Jean-Pierre Hennemann et le chapelain Jean-Louis Guerry, précise que le curé de Saignelégier a la charge de célébrer annuellement 46 grands-messes et 74 messes «à basse voix», contre 27 grands-messes et 48 messes basses attribuées au chapelain des trois chapelles, pour un «revenu» annuel de

27 livres 19 sols⁷⁹. Mais trois messes basses seulement sont célébrées à la chapelle Saint-Charles: pour Jean Perrin Villez (14 juin)⁸⁰, pour François Paratte (17 août)⁸¹ et pour Jean Guerry (3 septembre)⁸².

4. Messes «pour la conservation des fruits de la terre»

Les textes «normatifs» passés en revue ci-dessus font pressentir que, durant les années concernées, des messes ont été régulièrement célébrées dans la chapelle Saint-Charles, mais ils ne permettent pas d'en apporter la preuve.

D'autre part, bon nombre de messes effectivement dites à cet endroit échappent à toute investigation, dans la mesure où elles n'ont pas été «saisies» dans les comptes des communautés et des paroisses.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans la Franche Montagne des Bois, comme en bien d'autres endroits, les habitants des différentes communautés et paroisses portent un souci primordial - sont «hantés» pourrait-on dire - par «la conservation des fruits de la terre».

En vue de prévenir les dégâts causés aux champs et aux récoltes par les intempéries ou les insectes parasites, ils ont recours à toute une série de mesures à caractère religieux. Ils vont en «voyage» à Saint-Grat, dans le val d'Aoste (jusqu'au début du XVIII^e siècle)⁸³ ou à Notre-Dame des Ermites, à Einsiedeln, depuis le XVII^e siècle et

bien au-delà de la Révolution française⁸⁴. Mais il y a en plus des pèlerinages propres à quelques communautés: La Bosse, Le Bémont et Les Pommerats vont à Rosureux⁸⁵, Cerniéwillers à la chapelle du Bief d'Étoz⁸⁶ ou à Notre-Dame de la Pierre (Mariastein)⁸⁷, Les Pommerats à Sainte-Foy dans la paroisse des Bois. A cela s'ajoutent les processions et érections de croix dans les localités et les finages⁸⁸, ainsi que les sonneries de cloches, en été surtout, «pour la préservation des biens de la terre», «quand il estoit en danger de faire du mavaît temps»⁸⁹.

A ces démarches particulières viennent s'ajouter de manière régulière la célébration de messes «pour la conservation des fruits de la terre».

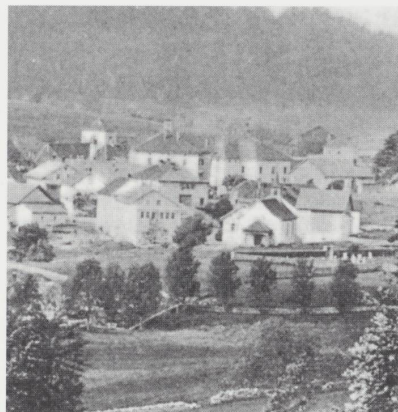
A Saignelégier, c'est surtout à la chapelle Saint-Charles que la communauté «civile» fait célébrer ces messes. Les «livres des cognues» ou «conclusions», soit les registres dans lesquels les bourgeois de Saignelégier inscrivaient les décisions importantes de leurs assemblées, s'en font l'écho à plusieurs reprises durant tout le XVIII^e siècle⁹⁰. On fera dire une messe à Saint-Charles «tous les semaine jusqua apres moisson pour la conservation des fruits de la tere, et tous ceux qui pouront y assister, y assisteront» (24 mars 1738), ou encore «tandit que les biens seront sur la terre», et on fera marché avec le célébrant pour faire publier quel jour il les célèbre (11 mai 1762)⁹¹.

Parallèlement, année après année, les comptes de la communauté de Saignelégier, qui subsistent, avec certaines lacunes, pour la période allant de 1695 à 1792, ne cessent de comptabiliser, parmi les «déboursements», les sommes accordées pour des messes «pour la préservation des fruits de la terre»⁹².

Moins nombreuses entre 1695/96 et 1712/13 - en général de une à six par an, dont une seule «au St-Charles» (1722/23) - les messes dites «au nom du communal pour l'obtention du beautesp et la nécessité des biens» (1698/99), se multiplient après l'assemblée du 24 mars 1738. Dès lors, ces messes célébrées à la chapelle Saint-Charles apparaissent, dans les «cognues» et dans les comptes, de manière explicite et pratiquement ininterrompue jusqu'en 1793: messes «à basse voix» (à 5 B. la messe), dont le nombre varie entre 11 et 25 suivant les années (le plus souvent de 15 à 18)⁹³, célébrées «pendant que les fruitcs estoient sur la terre», ou «pour la conservation des fruits de la terre», ou tout simplement à l'intention de la communauté.

5. Processions à la chapelle Saint-Charles

La communauté de Saignelégier et d'autres communautés de la Franche Montagne choisissent en outre la chapelle Saint-Charles comme but, régulier ou occasionnel, des processions prévues ou non par la liturgie de l'Eglise.



«Détail de la carte précédente. On remarquera la présence de la chapelle Saint-Charles et du clocher de l'ancienne église paroissiale.»

Dans le recueil des us et coutumes de la paroisse de Saignelégier (1718), dont il a déjà été question plus haut, deux dates sont à mettre en exergue:

- «Le 25 «avril», S. Marc Evangeliste, la procession devant l'office, jusqu'à la chapelle S. Charle, parfois, ou a l'entour du cimetier»⁹⁴.

- «Le 25 «mai», S. Urbain, de devotion, on vat en process«ion» a S. Charle et on y dit messe»⁹⁵.

A l'aide des comptes de fabrique des différentes paroisses concernées, on pourrait déterminer quand et avec quelle régularité ces processions ont eu lieu, mais beaucoup de ces comptes ont aujourd'hui disparu, ainsi ceux de la

paroisse de Saignelégier et des Breuleux⁹⁶.

Néanmoins, la coutume d'aller à Saint-Charles le jour de la fête de saint Urbain⁹⁷ est bien attestée dans la communauté des Pommerats, au moins pour la période couverte par les comptes encore existants⁹⁸. Depuis 1708 jusqu'en 1728, les ambourgs de la communauté vont ce jour-là y prier et faire brûler un cierge. Une des mentions les plus claires date de l'année 1706/1707: «lesdit rendant compte apres avoirs fait leurs debvoirs du jours de saint Urbants, le voyage en la chappelle saint Charles devant saint Urbants pour la conservation des fruits de leurs communa«u»lx, ont desboursez pour offrande et chandelle, sic 5 B. 9 d.», auxquels s'ajoutent 5 B. «payez au monsieurs le chappellains pour une messe celebraz le jours de saint Urbants en la chapelle⁹⁹».

Il n'y pas que des communautés particulières, comme Saignelégier¹⁰⁰ ou Les Breuleux¹⁰¹, qui mettent sur pied ces défilés religieux, parfois accompagnés de neuvaines. Les «comptes des maîtres-bourgeois de la Franche Montagne des Bois des deniers du Pays» conservent aussi le souvenir de processions générales à Saint-Charles, distinctes de la «procession generale en cette Montagne» prévue le lendemain de la fête de saint Marc (25 avril):

«Le 14^{me} mesme [juin 1719], jour que l'on fust au la p«r»ocession au S^t Charle avec le Venerable y estans

toutes les processions de la montagne, payez pour le diner de Monsieur le mayre et ceux qui ont portez le ciel 2 lb. 12 B. 6 d.¹⁰²».

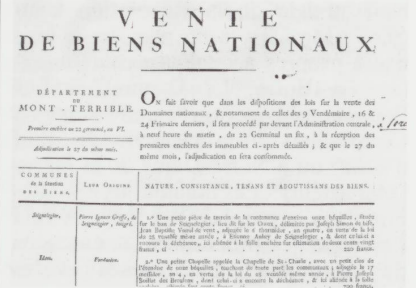
Pour conclure et résumer cette partie de l'étude consacrée à la chapelle Saint-Charles comme lieu de prière et de culte dans la Franche Montagne à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle, on ne peut mieux faire que de reprendre les termes mêmes de la lettre que le juge de paix de Saignelégier, Etienne Joseph Aubry, envoie le 29 août 1806 à l'évêque de Strasbourg, pour lui demander d'autoriser à nouveau la célébration de messes à la chapelle Saint-Charles, vendue après la Révolution:

«les habitans des communes de ce canton avoient etablis une petite chapelle sur midy du village dudit Saignelegier a peu de distance, en l'honneur de saint Charle de Boromé, ou les habitans de la paroisse alloient en procession et faisoient cèllébrer la sainte messe, pour implorer la misericorde de Dieu, dans des tems de calamité...¹⁰³».

III. La longue «agonie» de la chapelle Saint-Charles (1796-1928)

1. Vendue comme bien national

Le 23 mars 1793, l'éphémère République rauracienne, née le 17 décembre précédent, est incorporée à la grande République française et forme



AAEB MT 836

désormais le 87^e département: le département du «Mont Terrible». Celui-ci est divisé en deux districts: Delémont et Porrentruy. Dans le district de Porrentruy, Saignelégier devient le chef-lieu du canton du même nom¹⁰⁴.

La chapelle Saint-Charles, fermée au culte, est acquise à la République en vertu de la loi du 18 août 1792 et mise en vente comme bien national: «une petite Chapelle, appelée la Chapelle de St-Charles, avec un petit clos de l'étendue de onze béquilles, touchant de toutes parts le communaux¹⁰⁵».

Les experts envoyés sur place le 14 messidor an IV (2 juillet 1796), qui l'estiment à 700 francs, considèrent que «ladite chapelle et son enclos sont situés dans un bon emplacement, propre à y faire un corps de logis très logeable et à peu de frais, avec du terrain en suffisance pour un jardin et un verger convenable de bon rapport, très utiles à ceux qui voudront y demeurer¹⁰⁶».

Vendue d'abord le 17 messidor an IV (5 juillet 1796) à Pierre-Joseph Boillat, des Breuleux¹⁰⁷, adjugée ensuite le 27 germinal an VI (16 avril 1798) à François Brossard de Porrentruy, au nom (command d'ami) de Jacques-Ignace Boillat, horloger de Saignelégier¹⁰⁸, la chapelle est finalement rachetée le 3 novembre 1800, par Etienne-Joseph Aubry, du Praissalet, juge de paix à Saignelégier, pour la somme de 126 francs¹⁰⁹. L'ayant acquise «non pas pour lui en particulier, mais pour tous les habitants du canton et à leur sollicitation¹¹⁰», il demande à l'évêque de Strasbourg - qui avait depuis 1802 juridiction ecclésiastique sur la région, politiquement réunie au département du Haut-Rhin¹¹¹ - d'autoriser à nouveau la célébration de la messe dans la chapelle Saint-Charles, jusque-là interdite au culte¹¹². La permission est accordée verbalement par l'évêque, Jean-Pierre Saurine, le 4 septembre 1806, pour une année, puis par écrit le 7 août 1810¹¹³.

2. «Rétablie» en 1843/44

La non-utilisation de la chapelle Saint-Charles, durant la période révolutionnaire et le temps où elle était «interdite» au culte (1793-1806), a certainement entraîné une lente dégradation du bâtiment.

En 1840, les Aubry du Praissalet se disposent de la céder au District, «à condition qu'on la répare convenablement¹¹⁴». Responsables de l'entretien de

Saint-Charles avant la Révolution, toutes les communes franc-montagnardes ont sans doute été consultées, mais n'ont pas dû montrer beaucoup d'enthousiasme pour ce projet.

Le 3 juillet 1842, c'est l'assemblée communale de Saignelégier qui décide à l'unanimité «que l'on rebâtirait ladite chapelle et rétablira le cimetière, et que l'on y enterrera depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année, sans distinction aucune de fortune ni de conditions¹¹⁵».

Le projet de rétablir le cimetière à Saint-Charles connaîtra encore d'autres péripéties¹¹⁶. Les travaux «pour le rétablissement de la chapelle de Saint-Charles», dirigés de concert par le maire de Saignelégier, Jean-Baptiste Chapatte, et les délégués des communes du Bémont et de Muriaux¹¹⁷, sont adjugés le vendredi 16 juin 1843, à midi, à l'auberge du Lion d'or de Saignelégier, chez Madame veuve Beurret¹¹⁸.

Le 27 décembre 1844, une fois les principaux travaux terminés, les maires des trois communes ont arrêté le compte «au sujet de la batisse» (Le Bémont), de la «rebatisse» (Muriaux), de la «construction» (Saignelégier) de la chapelle Saint-Charles. En 1844, Saignelégier débourse Fr. 526,50 et Muriaux Fr. 476,88. En 1846, Le Bémont paie à son tour Fr. 501,43. Soit un total de Fr. 1'504,81. Mais les comptes de chacune des communes ont aussi des postes supplémentaires pour

Saint-Charles: travaux de maçonnerie, pavage de la chapelle etc., pour un montant global de Fr. 750 environ¹¹⁹.

En 1881, l'historien Louis Vautrey écrit qu'en «1848», le curé Contin fit transférer la chapelle et la rebâtir plus près de la route de Tramelan¹²⁰. La source de cette information n'est pas connue¹²¹. Mais, dans aucun des textes fondamentaux cités ci-dessus il n'est question de transfert, mais uniquement de rétablir, de rebâtir ou de reconstruire la chapelle.

En outre, le fait qu'en 1842 l'assemblée communale envisage de rétablir la chapelle et le cimetière paraît plutôt de nature à infirmer l'hypothèse avancée par L. Vautrey. Dans les registres du cadastre aussi, chapelle et cimetière sont toujours liés: «Au Stand», section C, n° 30a et 30b¹²². Néanmoins, la question doit rester prudemment ouverte.

3. Transférée du «Stand» à «Sous le Bémont» en 1880

Vingt ans après le «rétablissement» de la chapelle Saint-Charles se profilent à l'horizon les premiers heurts confessionnels (1864-1870), prodromes de la crise religieuse déclenchée par le «Kulturkampf» (1870-1879)¹²³.

Durant ce temps, Saint-Charles semble connaître une nouvelle époque de décadence. Fermée à nouveau au culte, elle était de toute façon trop exiguë pour accueillir les catholiques-romains, qui se réunissaient pourtant non loin de là, à l'ancien local de la

société de tir, propriété de la famille Moirandat, appelé communément «Le Stand¹²⁴».

Une fois l'église de Saignelégier redevenue accessible aux catholiques-romains (26 janvier 1879), l'abbé Pierre-Joseph Baumat (1821-1901), qui a été réélu curé de la paroisse le 28 décembre 1878, peut reprendre possession de sa cure le 1er mai 1879¹²⁵.

En 1880, il prend l'initiative de faire transférer la chapelle Saint-Charles dans le voisinage du nouveau cimetière - le cimetière actuel de Saignelégier - «à l'effet de faire cesser un scandale intolérable», cette chapelle «étant dans un délabrement désolant¹²⁶». Elle ne rend plus aucun service et elle ne peut être utilisée pour les besoins du culte, et en outre «elle est presque continuellement l'asile de malfaiteurs, mendiants et vagabonds¹²⁷».

En réalité, dans l'initiative du curé Baumat, «survivant du Kulturkampf», il y a une arrière-pensée indubitable¹²⁸. Une des conditions de la convention proposée à l'approbation de l'assemblée paroissiale prévoit en effet que, «au cas, ou faute d'entente possible entre le Gouvernement et les supérieurs ecclésiastiques catholiques romains, l'Eglise ancienne de la paroisse serait abandonnée à des catholiques dissidents, les premiers seuls devront jouir de l'Eglise nouvelle, aussi longtemps que durerait le conflit¹²⁹».

On comprend mieux dès lors pourquoi le premier article de la convention

précitée prévoit aussi d'agrandir la chapelle d'au moins 12 à 15 pieds¹³⁰. Sur sa porte d'entrée, figurait du reste l'inscription, étonnante si on la retire de tout ce contexte: «ÉGLISE S^T CHARLES¹³¹».



«Fronton de la porte d'entrée de la deuxième chapelle Saint-Charles.» Collection Roland Oberli, Saignelégier. Photo: Marie-Thérèse Fleury, Saignelégier.

Des dons sont récoltés en faveur de la nouvelle chapelle pour un montant d'environ Fr. 5'000.-. Il est en outre exigé qu'elle soit «sise de telle sorte qu'elle fasse encore partie du village», qu'elle devienne propriété de la paroisse et puisse servir à perpétuité pour les enterrements et tout autre usage religieux. «Elle sera surmontée d'une tourelle pouvant porter une cloche médiocre, ou deux petites.» En outre, la paroisse démolira à ses frais la chapelle actuelle, transportera soigneusement les matériaux à proximité de l'emplacement de l'édifice à construire, coupera et voiturerà tout le bois néces-

saire à la nouvelle construction. Le bois qu'elle fournira lui sera payé, mais pas la main-d'œuvre. Les travaux, qui devraient être de préférence confiés à Joseph Donzé, entrepreneur de Saignelégier, devront être terminés pour le 1er novembre 1880.

Après une courte discussion, l'assemblée paroissiale du 27 juin 1880 accepte la donation, «aux conditions dictées par M. Baumat, de sorte que le transfert sollicité aura lieu incessamment¹³²».

Des offres sont faites par trois entrepreneurs; elles vont de Fr. 6'770 à Fr. 7'168 (Joseph Donzé)¹³³. C'est finalement à Joseph Donzé qu'est faite l'adjudication des travaux.

Le 12 août 1880, l'assemblée communale approuve l'échange de terrains demandé par la paroisse pour la reconstruction de la chapelle et invite la commission de construction, adjointe à l'entrepreneur, à s'entendre avec la «commission de bâtisse» de la commune pour déterminer l'emplacement exact du nouveau bâtiment¹³⁴.

Pour le travail de construction de la chapelle Saint-Charles, outre le don prévu d'environ Fr. 5'000.-, l'entrepreneur Joseph Donzé reçoit encore de la caisse paroissiale, en plusieurs acomptes, entre 1881 et 1884, une somme totale de Fr. 2'035.-. Le chiffre global des dépenses correspond donc dans l'ensemble au devis proposé¹³⁵.

Située maintenant au lieu dit «Sous le Bémont» ou «Sur le Pâquier», la

nouvelle chapelle a une « assise » de 16 perches 67 pieds, ou 1 are 50 centiares, soit une superficie plus grande de 67 centiares que celle de sa « sœur aînée » (83 centiares)¹³⁶.

Son nouvel emplacement est facilement repérable sur deux plans cadastraux de la commune de Saignelégier, au lieu-dit « Sous le Bémont » : feuilles B 11, numéros 678 (ancien) et 676 (nouveau)¹³⁷.

Les documents photographiques joints à cet article, qui datent des années 1899/1904, montrent la chapelle reconstruite en 1880¹³⁸.

4. Définitivement désaffectée en 1928

Même reconstruite de manière à faire partie du village, la nouvelle chapelle ne parvient pas à retrouver une « nouvelle jeunesse¹³⁹ ».

En 1928, elle est désaffectée, avec l'approbation de l'évêché. Louée dans un premier temps comme remise à des particuliers, elle est vendue en 1932 pour Fr. 3'000 à Jules Girardin, chef-voyer, qui souhaite en faire « une remise destinée à abriter les voitures et ustensiles servant à la réparation des routes¹⁴⁰ ». Après le grand incendie de la fabrique Miserez le 31 octobre 1955¹⁴¹, ce qui restait de la chapelle fut englobé dans le complexe lors de la reconstruction de l'usine.

En 1929, l'évêché avait mis comme condition à la désaffectation de la chapelle son remplacement par une autre chapelle Saint-Charles dans la nouvelle

église. Envisagé à plusieurs reprises (1948, 1956, 1959), ce projet ne fut jamais réalisé et même définitivement abandonné lors de l'assemblée paroissiale du 16 mai 1964. « Notre église compte déjà 3 autels et un 4e serait superflu; ceci est aussi l'avis de M. le curé [Jean Schaffner], surtout si l'on se place en regard des changements dans la liturgie [sic]¹⁴² ».

5. « Vestiges » de la chapelle Saint-Charles

De la chapelle Saint-Charles reconstruite en 1880, subsistent encore trois « témoins ». Outre le fragment de la porte d'entrée, avec l'inscription « église st charles », déjà mentionné plus haut, il s'agit d'abord du tableau de l'artisan tyrolien Jost Vital Troxler¹⁴³, représentant saint Charles Borromée en prière (1882)¹⁴⁴ et qui se trouve aujourd'hui dans une des petites sacristies de l'église de Saignelégier (à droite de l'entrée principale)¹⁴⁵.

Dans l'iconographie, saint Charles est traditionnellement représenté avec un long nez busqué, des vêtements liturgiques d'archevêque ou le chapeau de cardinal. Ses attributs: un crucifix, une tête de mort, parfois une corde de pénitence au cou, qu'il portait dans les processions pendant l'épidémie de peste. L'épisode de sa vie le plus souvent représenté est celui de sa charité pour les pestiférés¹⁴⁶.

Dans le tableau de Troxler, le lien avec la peste n'existe pas. Le saint, en

habits d'archevêque, est agenouillé, tenant un crucifix dans la main.

Le dernier vestige est la cloche de la seconde chapelle. Elle a été donnée en 1939 au Foyer Saint-Joseph ou Orphelinat de Belfond¹⁴⁷. D'un diamètre de 460 mm, elle ne comporte malheureusement plus d'effigies ni d'inscriptions témoignant de son origine (fondateur et date) ou de son appartenance à l'ancienne chapelle Saint-Charles; celles-ci doivent avoir été meulées avant ou après le transfert à Belfond.

« Il n'y a aucun souvenir des temps anciens; quant aux suivants qui viendront, il ne restera d'eux aucun souvenir chez ceux qui viendront après » (Ecclésiaste, I, XI). Puisse le présent travail ne pas tout à fait donner raison à cet oracle un peu pessimiste du sage Qohélet!

Abbé Jean-Pierre Renard,
Les Breuleux

Notes:

¹ Suite de «L'ancienne chapelle Saint-Charles-Borromée de Saignelégier: sa fondation au début du XVII^e siècle», *L'Hôta*, 24 (2000), p. 23-40.

² Déclaration du juge de paix Etienne Joseph Aubry, de Saignelégier, dans une lettre à l'évêque de Strasbourg du 29 août 1806 (Saignelégier, APar, I/25).

³ AAEB, A 109a/14, 1704.

⁴ Un exemple de déficience relevée concernant le cimetière entourant l'église de Saignelégier: «coemeterium bestiis pervium» (AAEB, A 109a/13, N. 21, 1628).

⁵ Le 10 décembre 1746, le curé de Saignelégier, Jean Jacques Laporte, reçoit de l'évêque la permission de bénir ou de «réconcilier» le cimetière attenant à la chapelle Saint-Charles, dans lequel ont occasionnellement lieu des inhumations (un emplacement devra y être réservé pour la sépulture des enfants non baptisés); un doute subsistait au sujet de ce cimetière: avait-il jamais été béni selon les rites ou du moins n'avait-il pas été profané? (Soleure, Archives de l'Evêché, R 31/1, p. 59).

⁶ Les années indiquées entre parenthèses renvoient aux comptes correspondants des deniers du Pays (AAEB, B 194/24 et 194/25).

⁷ AAEB, B 194/24, 1644/45, 1656/57, 1658/59, 1673/74.

⁸ *L'Hôta*, 24 (2000), p. 30-31.

⁹ AAEB, A 109a/13, N. 33, 1664 (... mediumque inveniendum, quo nives ab occidentali seu maiori porta aliquo modo arceantur, quod fieri posses, si

tectum aliquod ligneum tantum supra dictam portam poneret).

¹⁰ Détail qui n'est pas dans les comptes, mais uniquement connu par le texte du marché du 27 août (AAEB, B 194/25, comptes de 1771, «litt. N»). La plupart de ces marchés, qui étaient joints aux comptes avec les quittances, sont malheureusement perdus.

¹¹ AAEB, A 109a/13, 1668.

¹² AAEB, A 109a/13, N. 26, 1672.

¹³ «Sacellum Sancti Caroli reparatur, praesertim occidentem versus» (AAEB, A 109a/13, N. 95d, 1752).

¹⁴ Pour cette période aussi, les lacunes dans les comptes du Pays ne sont pas rares: 1700/01 à 1710/11, 1716/17, 1721/22, 1722/23, 1726/27, 1728/29, 1729/30, 1730/31, 1736/37, 1742/43, 1744/45, 1747/48, 1751-1755, 1756, 1757, 1760, 1763, 1767, 1772, 1776, 1779.

¹⁵ Ici et ailleurs, les noms des artisans qui exécutent les travaux sont presque toujours cités.

¹⁶ L'entretien de la Maison des chapelles, lieu de résidence du chapelain de Saignelégier, incombe au Magistrat; d'où de nombreuses indications à son sujet dans les comptes des deniers du Pays.

¹⁷ La Maison du Pays, siège et lieu de réunion du Magistrat de la Franche Montagne, est, il va de soi, souvent mentionnée dans les comptes de cette autorité.

¹⁸ «Barreu», «berreu»: tombereau pour mener la chaux.

¹⁹ Lettre signée par le greffier Farine: Montfaucon, ACom, MF 75, Documents divers de la communauté, 1741-

1765, 14 novembre 1758; cf. Vautre, p. 491, n. 1. Voir aussi les diverses dépenses notées dans les comptes de 1758 (AAEB, B 194/25).

²⁰ «Crapir», «crampir»: crépir un mur.

²¹ Pour rappel: vent: ouest, bise: est, minuit: nord, midi: sud.

²² Pour ce qui suit, voir AAEB, B 194/25, comptes de 1771.

²³ Vient sans doute de faitière: lucarne pratiquée dans un toit pour éclairer l'espace qui s'étend sous le comble.

²⁴ «Ramure»: charpente d'une toiture.

²⁵ «Raisson»: sciure de bois.

²⁶ «Jetun», «djetun»: gravier.

²⁷ De l'allemand «bock»: support.

²⁸ Une heureuse fortune veut que le texte de ce marché soit encore joint aux comptes: «litt. N»; son écriture a coûté 7 B. 6 d.

²⁹ «Lave»: pierre de grès, plate et de forme irrégulière, employée, en particulier dans les Franches-Montagnes, pour faire les murs et couvrir certains édifices, notamment les églises.

³⁰ Le marché est encore joint aux comptes: «litt. R»; son écriture a coûté 7 B. 6 d. Pour une journée à Saignelégier pour faire ce «plaidement», le maître-bourgeois reçoit une livre.

³¹ «Deute»: variété de roche calcaire connue par les géologues sous le nom de dalle nacrée, pierre calcario-siliceuse (W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926).

³² Les comptes reprennent les termes de la quittance «litt. S», heureusement conservée.

³³ Il faut sans doute lire «penal», sorte de boisseau ou mesure habituellement utilisée pour les céréales.

³⁴ Pour ce qui suit, voir AAEB, B 194/25, comptes du Pays 1773, p. 27-33.

³⁵ Pour ce voyage et un autre déplacement à Montfaucon et au Pré-Petitjean, il reçoit 2 lb. 17 β. 6 d.

³⁶ Sancey-le-Grand (dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, canton de Clerval). Outre les professions liées à l'agriculture, il y eut toujours un grand nombre d'artisans à Sancey-le-Grand, notamment des charpentiers, des couvreurs et laviors, maçons et tailleurs de pierre, qui exerçaient leur métier jusque dans les villes de France (*Dictionnaire des communes du département du Doubs*, t. 6, 1987, p. 2944-2951).

³⁷ Rahon, dans le Val de Sancey, au pied du promontoire de Belvoir (dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, canton de Clerval).

³⁸ Le texte du marché était joint aux comptes: «selon le marché n° 3»; écrit en double par le greffier, avec une copie pour les couvreurs, il a coûté 10 β.; à cela viennent s'ajouter les dépenses de bouche lors de la conclusion du marché, par les couvreurs, le maître-bourgeois Jeannottat, le lieutenant Aubry et le conseiller Jeanbourquin, soit 3 lb. 4 d. «selon les remarques du cabartier Viatte».

³⁹ Payé au greffier pour la dite procura-tion: 10 β.

⁴⁰ Village du val de Chazot (dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, canton de Clerval).

⁴¹ Le marché était joint aux comptes: «selon le marché n° 5»; 10 β. sont payés au greffier pour son écriture et 2 lb. 5 β. au «cabartier» pour les dépenses de bouche du maire, des trois maîtres-bourgeois, du greffier et du couvreur.

⁴² La régalie des mines et des carrières appartenait au Prince-Evêque; «il défendait d'ouvrir des carrières et de faire des fours à chaux sans sa permission, mais on ne payait qu'une minime finance» (A. QUIQUEREZ, *Histoire des institutions [...] de l'Evêché de Bâle*, Delémont 1876, p. 34).

⁴³ Estimation cadastrale (non imposable) de la chapelle: Fr. 3'600.-, de son assise: Fr. 28.- (1877/79: Fr. 46.-), du cimetière: Fr. 113.-. Voir: Acte de classification de la paroisse de Saignelégier, du 6 juin 1868 (ARCJ, 810 FM 8, Saignelégier); Matrice de rôle, vers 1868 (ARCJ, 520 FM 37, art. 230); Inventaire des biens de la paroisse de Saignelégier, 1875 (Saignelégier, APar, LXXIII); Matrice de rôle, vers 1877/79 (ARCJ, 520 FM 36, art. 215, p. 248).

⁴⁴ Plans consultés aux Archives cantonales à Porrentruy. La carte de Saignelégier au 25:000 de l'Atlas Siegfried (Bâle, Staatsarchiv), qui date de 1873, n'a pas non plus à l'endroit présumé le signe habituel utilisé pour une chapelle (peut-être parce qu'elle était déjà désaffectée).

⁴⁵ *Le Franc-Montagnard* du 26 novembre 1901: «Le Conseil de sépulture réuni dimanche dernier a eu la bonne idée de voter une somme de 20 fr. pour le monument à élever sur l'ancien cimetière des pestiférés.»

⁴⁶ G. et A. IMHOFF, *Les croix du Jura*, numéro spécial de *L'Hôta*, 1996, p. 45, selon *Le Pays* du 13 décembre 1988.

⁴⁷ L'actuelle église de Soubey ou celle du Bizot en France voisine sont de beaux spécimens de ce type de toit.

⁴⁸ Les textes ne parlent cependant ni de croix, ni de bancs.

⁴⁹ Le sens métaphorique du terme «orient» est étroitement lié au symbolisme du soleil (Christ). Dans l'Eglise ancienne, c'était une habitude très répandue de se tourner vers l'Orient tant pour la prière privée, que dans la liturgie baptismale. Cette coutume influença la structure des édifices de culte, qui sont en général «orientés» (tournés vers l'est), même si à certaines époques et dans certaines régions il existait des églises «occidentées» (voir les art. *Edifice de culte*, par N. Duval, dans *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, t. 1, Paris 1990, p. 752-71, et *Orient - Orientation*, par G. Ladocsi, t. 2, p. 1826-827).

⁵⁰ Il y a une statue de saint Urbain, de style populaire, dans l'actuelle chapelle de la Bosse (M. BERTHOLD, *Arts et monuments. République et canton du Jura*, Berne 1989, p. 86).

⁵¹ Voir ci-dessous: Processions à la chapelle Saint-Charles.

⁵² «Le 18^e janvier 1779, reçu de Jean Claude Froidevaux des Escarres, ambourg de la Communauté de Meurieaux, savoir un gros escus noeuf, pour offrandes en l'honneur de Saint Charle Boromé, soit pour hornement, ou soit pour réparation de la chapelle dud. Saint Charle sic 3 lb. 2 β.

6 d.» (AAEB, B 194/25, comptes de l'année 1778).

⁵³ En 1703, le curé Hennemann, qui exerce les fonctions sacerdotales à la place du nouveau chapelain, Jean François Vuillemin, en attendant qu'il soit ordonné prêtre, revendique pour une année «la compétence de toutes les offrandes faites... aux trois chapelles» (Saignelégier, APar, I/7, 5 janvier 1703).

⁵⁴ En 1762, le chapelain Jean Louis Guerry se plaint de ce que le curé de la paroisse s'approprie les offrandes de Saint-Charles (Saignelégier, APar, I/12, 22 juin 1762).

⁵⁵ Mentionné dans une sentence de l'officialité du 15 juillet 1758: «ad cystam suam ductilem pro asservatione hujusmodi oblatarum pecuniarum destinatum esse remittendum» (Saignelégier, APar, III/12: «ad quartum, oblationes in capella Sti Caroli obvenientes[...]»)

⁵⁶ Saignelégier, APar, VIII/13, 1880.

⁵⁷ Il est reproduit dans ces pages; cf. J. Beuret, «Les chapelles des Franches-Montagnes», Almanach catholique du Jura, 1914, p. 51.

⁵⁸ Habituellement, les comptes des communautés contiennent de nombreux postes relatifs à l'entretien des accessoires des cloches: remplacer les cordes usées, le battant ou le cuir auquel est il est fixé (appelé corgon), sans oublier l'indispensable graisse.

⁵⁹ Voir Jean-Pierre RENARD, *Les cloches de l'église paroissiale d'Epauvillers (17^e siècle-1894) et l'enlèvement des cloches dans le district de Porrentruy en 1793[...]*, Les Breuleux 1995, p. 13-18, 121-31.

⁶⁰ Saignelégier, APar, VIII/7-8, 1769; la cloche actuelle est de 1818.

⁶¹ Saignelégier, APar, VIII/15, 25 mai 1880.

⁶² AAEB, A 27/21, N. 35, 19 avril 1621.

⁶³ Porrentruy, Lycée cantonal, ms. 6223, p. 359 (Henrici); Vautrey, p. 672.

⁶⁴ AAEB, A 27/21, N. 48, 10 juin 1671.

⁶⁵ Deux copies de lettres contiennent l'exposé de ses griefs: la première, datée du 22 mars 1724, mais dans laquelle il omet curieusement de parler de la chapelle Sainte-Catherine; la seconde, non datée, portant sur les trois chapelles (AAEB, A 27/21, N. 58, 22 mars 1724, et ad N. 58, non datée). Le texte relatif à Saint-Charles est à peu près identique dans les deux, mis à part quelques variantes.

⁶⁶ Vingt livres dans la lettre datée; vingt-sept livres monnaie bâloise selon les commissaires.

⁶⁷ AAEB, A 27/21, ad N. 58, 2 juin 1724; copie de ce texte aux archives paroissiales de Saignelégier: APar, I/9, 1724.

⁶⁸ Official du diocèse de Bâle de 1717 à 1741, vicaire général de 1716 à 1745, il est aussi évêque auxiliaire dès 1729 jusqu'à sa mort en 1745 (*Helvetia Sacra*, I/1, p. 233, 263, 266).

⁶⁹ Le rapport des curés précités préconisait «dix messes par an».

⁷⁰ Décision consignée à la fin du rapport des commissaires: AAEB, A 27/21, ad N. 58, 2 juin 1724; copie du texte à Saignelégier, APar, I/10, 1728.

⁷¹ AAEB, A 27/21, Saignelégier, 6 mars 1784 (dossier Cerlatez).

⁷² Saignelégier, APar, VIII/13; Vautrey, p. 689. En 1635, lors de la visite de

Thomas Henrici, à cause de la peste, cette fête est célébrée avec un grand concours de peuple à l'église paroissiale, et non pas à Saint-Charles (Vautrey, p. 672).

⁷³ Jean-Baptiste Vermeille, né le 21 mars 1699, fils de Antoine, du Bémont, et de Jeanne-Marie, née Jeannerat, aumônier à Dresde (Saxe-Anhalt), décédé en 1782 (communication de J.-L. et Ch. Wermeille); cf. A. VIATTE, «Notes marginales sur l'histoire des Franches-Montagnes», *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, 1985, p. 95-96.

⁷⁴ AAEB, B 194/25, comptes du pays pour 1773 (p. 35): dépense du 18 décembre de 9 lb. 18 s. 11 d. «pour avoir fait orner et viser la relique de St Charles dont...». Ce «petit reliquaire de St Charles», conservé à la paroisse (inventaire de 1782: Saignelégier, APar, V/15, et AAEB, A 109a/13, n° 99^e), est accompagné du certificat d'authenticité de la relique (fragment d'os), remis à l'abbé Vermeille le 11 novembre 1767 et confirmé pour sa vénération dans le diocèse par l'évêque auxiliaire Gobel le 8 janvier 1773 (Saignelégier, APar, VI/13).

⁷⁵ Vautrey, p. 721.

⁷⁶ AAEB, A 27/21, Saignelégier, dossier Cerlatez, lettres du 29 décembre 1783 (Les Pommerats) et du 7 janvier 1784 (Le Bémont).

⁷⁷ Saignelégier, APar, XX, f° 54r (texte inséré dans une constitution datant du 11 mars 1632).

⁷⁸ En secondes noces, J.-J. G. épouse Barbe Freudenstein de Delémont. Sur la famille de Grandvillers, voir L.

CHAPPUIS, «Généalogies jurassiennes», *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, 1929, p. 121-58 (p. 127), et les données recueillies par J.-L. et Ch. Wermeille.

⁷⁹ «S'en suivent les messes anniversaires que célébroit desja le Sr Chappelein et quelques autres nouvellement fondées qui luy sont aussi avenues par le partage que nous avons fait» (Saignelégier, APar, XXVI, «f° IIIv»). Dans un accord postérieur, conclu avec le curé Laporte, la répartition des messes est équivalente en quantité: 77 au curé, 78 au chapelain (ibid., «f° IVr-VIv»).

⁸⁰ Fondation notée dans une constitution du 6 février 1704 (Saignelégier, APar, XXII, f° 122v); J. P. Villez fonde également un grand messe anniversaire en l'église paroissiale.

⁸¹ Il est question de cette messe fondée à Saint-Charles par François Paratte, et sa femme Henriette, dans une constitution de l'année 1711 (Saignelégier, APar, XXII, f° 86v).

⁸² Pas de constitution trouvée dans les registres de rente.

⁸³ Evêque d'Aoste à la fin du Ve siècle, invoqué, tant en-deça qu'au delà des Alpes, comme protecteur de la campagne et de ses produits. Voir l'art. de A. P. Frutaz, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 21, 1986, 1220-222.

⁸⁴ Sur Einsiedeln, voir *Helvetia Sacra*, III/1, p. 517-94; sur l'histoire du pèlerinage (depuis 1337), *ibid.*, p. 531-33.

⁸⁵ Dans le Doubs, sur les berges du Dessoubre (canton du Russey): lieu de pèlerinage et chapelle en l'honneur de

sainte Foy, desservie depuis le XVI^e siècle par un moine du prieuré de Vaucluse (canton de Maïche), dont elle dépendait (*Dictionnaire des communes du département du Doubs*, t. 5, 1986, p. 2774-2778).

⁸⁶ Chapelle votive édifïée en 1694 en l'honneur de Notre Dame des Ermites, pourvue d'un chapelain jusqu'à la Révolution (*Dictionnaire des communes du département du Doubs*, t. 2, 1983, p. 682-83; commune de Charmauvillers).

⁸⁷ Chapelle depuis 1434, monastère bénédictin de Beinwil transféré à Mariastein en 1648: *Helvetia Sacra*, III/1, 1986, p. 384-400.

⁸⁸ A Saignelégier, parmi d'autres, sans doute proche de la chapelle Saint-Charles, la croix de «Sur le Paquier de Saignelégier», entretenue régulièrement (Saignelégier, ACom, I 7 P, comptes de la communauté, 1770/71, 1775/76, 1791/92).

⁸⁹ AAEB, B 194/31, Comptes de la communauté des Breuleux, 1719.

⁹⁰ Saignelégier, APar, XII et XIII, Livres des conclusions ou «cognues» prises dans les assemblées de la communauté de Saignelégier, 1659-1697 et 1697-1754; Saignelégier, ACom, I 102 P, Livre des «conues» de la communauté de Saignelégier, 1755-1791.

⁹¹ Voir encore les cognues du 1^{er} mars 1786 et du 29 avril 1793 (une messe à St-Charles tous les samedis pour la conservation des fruits de la terre).

⁹² AAEB, B 194/32, Comptes des ambourgs de la communauté de Saignelégier, 1695-1729; Saignelégier, Acom, I 7 P, Comptes de la commu-

nauté de Saignelégier, 1729-1792. Sur les «conues» et la présentation habituelle des comptes, voir Paul SIMON, *Saignelégier au temps des Princes-Evêques*, Porrentruy, 1986.

⁹³ Sur 44 ans, 2 x 11 messes annuelles, 2 x 12, 1 x 13, 1 x 14, 7 x 15, 8 x 16, 8 x 17, 9 x 18, 2 x 19, 2 x 20, 1 x 21, 1 x 25.

⁹⁴ Le texte poursuit: «Le dimanche suivant on vat en procession a Monfalcon ou ailleurs, qui est une procession generale en cette Montagne [...] que les paroisses s'assembloient toutes en une, une année à Saignelegier, l'autre au Noirmont, la 3^e es Bois, la 4^e es Breuleux, la 5^e a Montfalcon, la 6^e a Saignelegier, et toujours alternatives»

⁹⁵ Saignelégier, APar, VII/13, 1718; cf. Vautrey, p. 686 et 688, et A.-Paul PRINCE, *Les Franches-Montagnes dans l'histoire*, Saignelégier, 1962, p. 103-04.

⁹⁶ A l'exception de trois comptes de la fabrique de Saignelégier: 1748/49, 1790/91 et 1792/94 (APar, V). Des recherches ultérieures dans les comptes de fabrique d'autres paroisses, s'ils existent, pourraient éventuellement apporter de nouveaux éléments.

⁹⁷ Pape de 222 à 230, traditionnellement patron des vigneron, fêté après les saints de glace; son culte a été supprimé en 1969. La Saint-Urbain est une des fêtes «avouées» ou célébrées en été «pour la conservation des fruits de la terre», avec le «saint vendredi» (vendredi après l'ascension), la Saint-Claude (6 juin) et la Visitation Notre-Dame (2 juillet); cf. Saignelégier, APar, Livre des «conues», 1659-1697, assem-

blée du 7 janvier 1687, et *ibid.*, Livre des «conues», 1697-1754, assemblée du 21 décembre 1739.

⁹⁸ AAEB, B 194/29, comptes de la communauté des Pommerats, 1696-1728.

⁹⁹ AAEB, B 194/29, comptes de la communauté des Pommerats, année 1706/1707.

¹⁰⁰ AAEB, B 194/32, comptes de la communauté de Saignelégier, année 1698/99.

¹⁰¹ Les Breuleux, ACom, comptes de la communauté, année 1786/87: «pour une neuvenne & pour une prosession a Saint Charle.»

¹⁰² AAEB, B 194/24, comptes des deniers du pays de l'année 1718/19; cette année-là, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu le 8 juin; le «vénéral», le Saint-Sacrement, y a aussi été porté sous le «ciel» (dais). Voir aussi: *ibid.*, comptes de 1783.

¹⁰³ Saignelégier, APar, I/25, 29 août 1806; cf. Vautrey, p. 731 (levée de l'interdit après la révolution).

¹⁰⁴ J.-R. SURATTEAU, «Mont-Terrible (Département du)», A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, p. 764-65; id., *Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire*, Paris, 1965.

¹⁰⁵ «Situés sur le champois commun [pâturage] dud. Saignelégier», dit un autre texte (AAEB, MT 836, annexe au contrat n° 25 du 27 germinal an VI).

¹⁰⁶ AAEB, MT 836, Etat des biens nationaux, annexe n° 91 au contrat n° 25 du 27 germinal an VI.

¹⁰⁷ AAEB, MT 822, Ventes de domaines nationaux par soumissions, contrat n° 91; voir aussi MT 789, Décomptes avec les acquéreurs de domaines nationaux, n° 91. Cf. Vautrey, p. 731.

¹⁰⁸ AAEB, MT 836, Etat des biens nationaux définitivement vendus, contrat n° 25. Cf. Vautrey, p. 731.

¹⁰⁹ Vautrey, p. 731. Des sondages aux environs de la date indiquée par Vautrey, dans les registres des notaires Pierre-Ignace Aubry dit de la Chauz (ARCJ, t. 10, n° 611-883), de Pacifique-Joseph Froidevaux du Noirmont (t. 8, n° 649-846) et de Jean-Baptiste Girardin des Cufattes (t. 13, n° 455-528), sont restés infructueux. Les minutes du notaire Etienne Aubry de Saignelégier manquent pour ces années-là.

¹¹⁰ Saignelégier, APar, I/25, 29 août 1806.

¹¹¹ A. BANDELIER, *L'évêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne. Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin [...], (1800-1814)*, Neuchâtel, 1980, p. 295-98.

¹¹² Strasbourg, Archives de l'Evêché, Enquête de l'an XII (1804), p. 95: «Cum nunc «capella» adhuc interdicto subjaceat, in ea neutiquam mysteria nostrae religionis celebrantur.»

¹¹³ Excepté les dimanches et jours de fête réservés: Saignelégier, APar, I/26a et I/26b, 7 août 1810.

¹¹⁴ Les Breuleux, ACom, A 2/11a, 5. Livre des remarques, 1667-1921, Première partie, f° 74v-76v: «7° Si l'on veut accepter la remise de la chapelle de St Charle que les Aubry du

Praisaillet ont proposé» (assemblée générale de la commune des Breuleux, du 7 mars 1840).

¹¹⁵ Saignelégier, ACom, I 102, Protocoles des assemblées, 1832-1844.

¹¹⁶ Saignelégier, ACom, I 203 P, Affaires de paroisse: Devis du 16 juin 1865 «pour l'établissement d'un cimetière à Saint-Charles». Pour d'autres précisions au sujet du site finalement choisi, soit le cimetière actuel, dans lequel on commence à enterrer en avril 1877 et qui est agrandi en 1908, voir Ch. WERMEILLE, *La paroisse catholique de Saignelégier*, p. 111.

¹¹⁷ Saignelégier, ACom, I 102, Protocoles des assemblées, 1832-1834, 13 mars 1843.

¹¹⁸ *Feuille officielle du Jura*, 1843, n° 23, p. 135, 8 juin 1843: «adjudication [...] pour la reconstruction de la chapelle de St Charles, située à peu de distance du village de Saignelégier.» Aucune mention de ces travaux n'a été trouvée dans les «Concessions de batisses accordées par le préfet» (ARCJ, cahier 1841-1863).

¹¹⁹ Comptes des années 1844 à 1846: ARCJ, 530 FM 117 (Saignelégier); 530 FM 85 (Muriaux); 530 FM 1 (Le Bémont). Par contre, aucun poste de dépense au sujet de ces travaux dans les comptes paroissiaux de Saignelégier.

¹²⁰ Vautrey, p. 731; voir aussi BEURET, *Les chapelles des Franches-Montagnes*, p. 51: «En 1848, cette chapelle allait tomber en ruines. Au moyen de corvées et avec l'appui financier de la paroisse et de la population, elle fut transférée au bord de la route de

Tramelan, à quelque distance du premier emplacement.»

¹²¹ Rien à ce sujet dans les papiers du curé Contin (Saignelégier, APar, XXXIII).

¹²² Voir ci-dessus: I. Le bâtiment de la chapelle, § 4. En guise de conclusion.

¹²³ Claude REBETZ, *Saignelégier à l'heure du Kulturkampf (1864-1879)*, Neuchâtel, 1980 (mémoire de licence de la Faculté des lettres); Ch. WERMEILLE, *La paroisse de Saignelégier*, p. 31-52.

¹²⁴ Ch. WERMEILLE, *La paroisse de Saignelégier*, p. 41 et n. 99. Les réunions y sont interdites de février à juin 1874 (REBETZ, *Saignelégier à l'heure du Kulturkampf*, p. 38).

¹²⁵ Ch. WERMEILLE, *La paroisse de Saignelégier*, p. 45-46, p. 116-17 (notice sur le curé-doyen Baumat).

¹²⁶ Texte mis en tête de la «Liste de souscription spontanée et généreuse» constituée dans ce but (Saignelégier, APar, VIII/14).

¹²⁷ Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 27 juin 1880.

¹²⁸ Sur l'ensemble du dossier, voir Saignelégier, APar, VIII/13 et VIII/15; Délibérations du Conseil paroissial, 11 et 21 juin 1880. Ch. WERMEILLE, *La paroisse de Saignelégier*, p. 15, renvoie aussi aux «Visites canoniques de la paroisse de Saignelégier» des années 1889 et 1901, conservées aux Archives de l'Évêché à Soleure, que nous n'avons pas consultées.

¹²⁹ Saignelégier, APar, VIII/15 (point 6 de la convention).

¹³⁰ Saignelégier, APar, VIII/13 ajoute: «et exhaussée de 2 ? pieds» (point 2).

¹³¹ Objet sauvé de la destruction par M. Roland Oberli, charpentier-couvreur et collectionneur passionné (voir le document photographique annexé).

¹³² Saignelégier, APar, Registre des assemblées paroissiales; assemblée convoquée dans la *Feuille officielle du Jura*, n° 50, du 22 juin 1880.

¹³³ Saignelégier, APar, Délibérations du Conseil paroissial, 17 juillet 1880.

¹³⁴ Saignelégier, ACom, I 102, Protocoles des assemblées communales; ACom, III 2, Protocoles de la commission de bâtisse, séances des 31 juillet, 7, 13, 21 et 22 août 1880; Saignelégier, APar, Délibérations du Conseil paroissial, 22 août 1880.

¹³⁵ ARCJ, 530 FM 123, Comptes de la paroisse de Saignelégier, années 1881, 1882 et 1884.

¹³⁶ Etat des contenances du plan parcellaire, 1881: «Sous le Bémont» (ARCJ, sans cote); Acte de classification, 1882: «Sur le Pâquier» (Saignelégier, APar, LXXIII); Matrice de rôle, vers 1883: «Le Pâquier» (ARCJ, 520 FM 35, art. 197, p. 234; estimation non imposable: chapelle 6000 fr., assise 83 fr.)

¹³⁷ Plans conservés aux archives cantonales à Porrentruy. Un croquis de situation et un croquis de la chapelle sont conservés aux Archives de l'évêché à Soleure (communication de Ch. Wermeille).

¹³⁸ Ces photos proviennent d'anciennes cartes postales de Saignelégier, aimablement mises à disposition par M. Jacques Aubry. Vues similaires de la chapelle Saint-Charles dans *Jura d'au-*

trefois. Les Franches-Montagnes et le Clos du Doubs, Porrentruy, 1983, p. 9 et 11 (communication de Marcel Berthold, Office du patrimoine historique). Par contre, aucune photo de Saint-Charles dans la collection du Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy.

¹³⁹ Ce paragraphe résume le résultat des recherches de Ch. WERMEILLE, *La paroisse de Saignelégier*, p. 15-16.

¹⁴⁰ Saignelégier, APar, Registre des assemblées paroissiales, 22 novembre 1932; elle avait été estimée à Fr. 6'500.-

¹⁴¹ *Le Franc-Montagnard*, n° 8027, du 2 novembre 1955 (incendie qui fit plusieurs victimes graves).

¹⁴² Saignelégier, APar, Registre des assemblées paroissiales, 16 mai 1964.

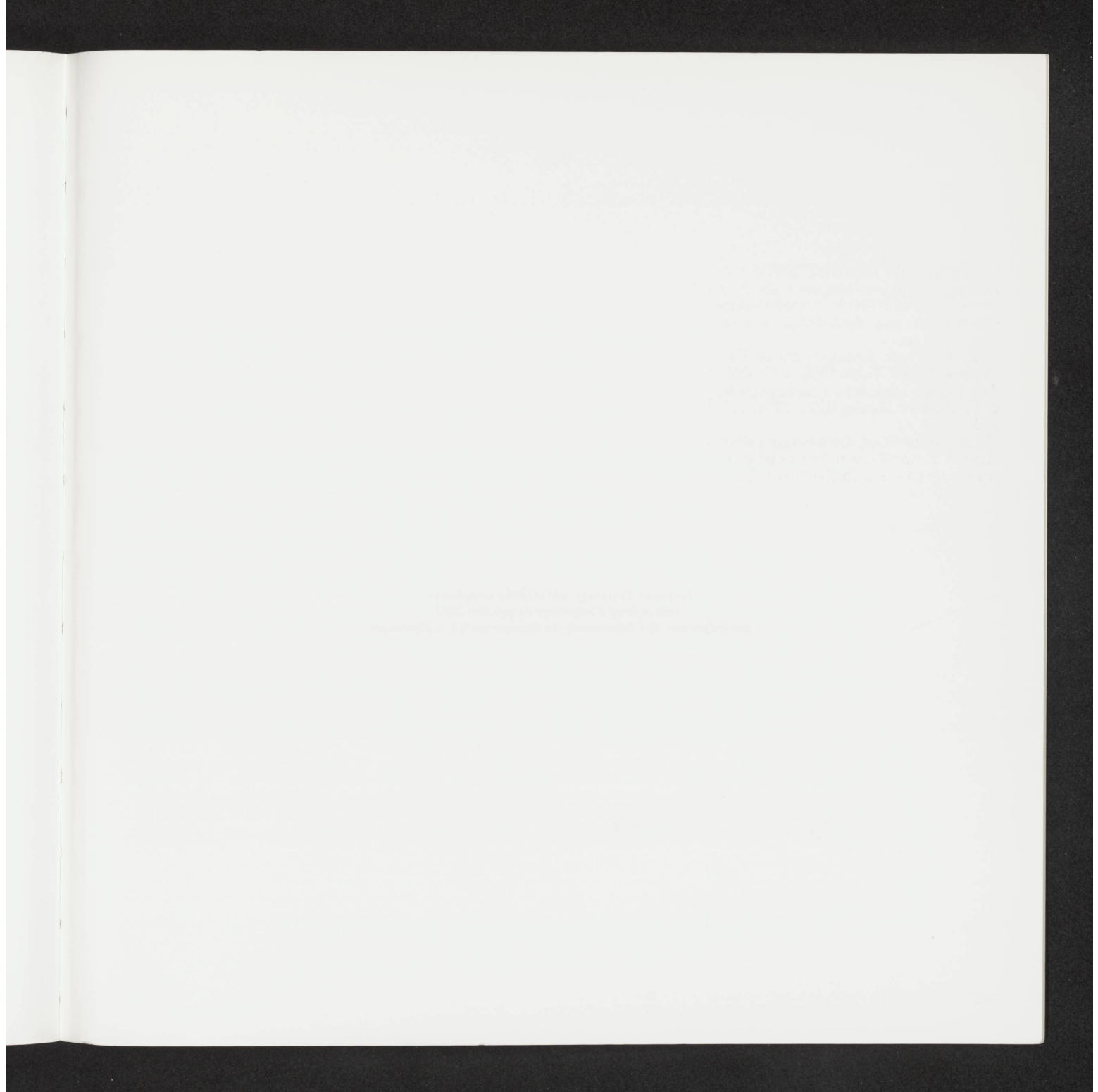
¹⁴³ Né le 4 décembre 1827 à Beromünster, mort le 7 mai 1893 à Lucerne, élève de Deschwanden et de Kaulbach à Munich (E. BENEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs...*, t. 13, Gründ 199, p. 818; C. Brun [éd.], *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, t. 3, 1913 [réimpr. 1967], p. 336). D'autres tableaux de ce peintre se trouvent aussi en d'autres lieux du canton du Jura: Courroux, Corban et Montavon (M. BERTHOLD, *Arts et monuments: République et canton du Jura*, Berne, 1989, p. 55, 60, 75).

¹⁴⁴ «A l'intérieur <de la chapelle>, on remarque spécialement un superbe tableau représentant St-Charles en prières et quelques anciennes statues en bois» (BEURET, *Les chapelles des Franches-Montagnes*, p. 52).

¹⁴⁵ Lorsque A. Membrez publie son ouvrage *Eglises et chapelles du Jura bernois* (Olten 1938), la chapelle Saint-Charles est déjà désaffectée; il n'en parle donc pas.

¹⁴⁶ Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III/1, Paris, 1958, p. 298-300; *Lexikon der christlichen Ikonographie*, t. 7, Rome-Fribourg-Bâle, 1974, col. 273-75.

¹⁴⁷ Ch. WERMEILLE, *La paroisse catholique de Saignelégier*, p. 16 (décision du conseil de paroisse du 23 juillet 1939).



*Le présent ouvrage, tiré à 1200 exemplaires,
a été achevé d'imprimer en octobre 2001
sur les presses de l'Imprimerie du Démocrate SA, à Delémont.*



No 25, 2001